



Classement des postes B et C – le point

Les gestionnaires administratifs B et C étaient dans l'attente depuis très longtemps du classement des postes, suite à l'étude des missions C et B qui a débuté il y a plus de 2 ans.

Le SNPA a fait pression tout au long du printemps, pour que chacun connaisse enfin son classement. L'engagement qui a été pris par la DRH est une communication individuelle orale par le N+1 avant le 31 mai 2016.

Si certains d'entre vous n'ont pas encore été informés, merci de prévenir le SNPA qui interviendra.

Certains collègues ont d'ores et déjà fait connaître leur intention de déposer un recours devant la commission de reclassement qui, à la demande du SNPA se tiendra vraisemblablement en octobre prochain et non en mars 2017 comme envisagé initialement.

Ces recours devront être déposés sur le formulaire **9200-15-FOR-GRH-086** et transiter par la **voie hiérarchique**. Une copie pourra être adressée au SNPA qui siègera à la commission de reclassement.

Sur la forme, le recours devra viser la NS qui publiera l'ensemble des postes classés (N° de poste, le classement, le métier/fonctions) pour les collègues C et B.

Cette note de service listant les postes classés (non soumise à l'avis du CTC) **sera publiée après** le CTC qui donnera un avis sur la note de service définissant la politique de classement des postes et de mise en œuvre du RIPSEEP.

Sur le fond, les demandes de reclassement devront être solidement étayées et porter sur le niveau de responsabilité, de complexité etc... parce que l'on peut supposer que l'ONF acceptera un nombre limité de reclassements.

Les montants par grade, pour chacun des groupes RIFSEEP ont été envoyés au MAAF. **Le SNPA est intervenu le 31 mai directement auprès du MAAF, pour permettre la publication de l'arrêté d'adhésion pour les adjoints administratifs et accélérer la publication des montants afin de permettre à chacun de connaître sa future rémunération.**

LE SNPA SUIT CE DOSSIER AU QUOTIDIEN.